



**AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET  
CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1270-73  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1270-73 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'agrandir l'aire d'affectation du sol « Industrie mixte (I-M) » à même l'aire d'affectation « Industrie de prestige (I-P) » pour y inclure le lot 5 741 983 afin d'y autoriser des usages de Transport en commun urbain**

2. L'objet de ce projet de règlement est explicité au résumé ci-après.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 6 juin 2022, à 19 h à l'hôtel de ville, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Ce [projet de règlement n° 1270-73](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca) peut être consulté sur le site Internet de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

**Résumé du Règlement n° 1270-73**

Le règlement n° 1270-73 a pour objet de modifier les limites de l'affectation Industrie mixte (I-M), dans le secteur du parc Joseph-Carrier, par l'ajout du lot 5 741 983.

Service de l'aménagement du territoire  
2 mai 2022

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au :

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- Service de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de mai 2022.

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)

Croquis – Règlement 1270-73

